

L'an deux mille seize, le 13 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jacques CHARRIE, maire.

Date de la convocation : 08 avril 2016

Présents : Mmes et MM. Marie ALLIER, Touria BAROUX, Jean-Michel BILLOT, Nicolas BONNEAU, Philippe BRIDONNEAU, Sébastien CARRIERE, Jacques CHARRIE, Françoise FABIE, Jacques GAMBELIN, Dominique LOUZON et Myriam SALVY.

Pouvoirs : Laurence DELETRE à Jacques CHARRIE

Jean-Louis ECHAVIDRE à Dominique LOUZON

Vivien LAGARDE à Françoise FABIE

Secrétaire de séance : Marie ALLIER

Ordre du jour :

- **Approbation du compte-rendu du conseil du 30/03/16 et signature du feuillet de clôture,**
- **Vote des subventions aux associations,**
- **Budget annexe : délibération,**
- **Demande de subvention pour la réalisation de trottoirs / lotissement Ladurantie : délibération,**
- **Modification du PLU : délibération,**
- **Point sur la signalisation verticale du croisement As Blancs / arrêt de bus,**
- **Questions diverses**

Approbation du compte-rendu du conseil du 30 mars 2016

Le compte rendu du conseil du 30 mars est approuvé à l'unanimité et le feuillet de clôture est signé par les membres du conseil présents.

Vote des subventions aux associations

Le Foyer Rural, le Comité des Fêtes et l'ACCA ont adressé le bilan de l'année écoulée. Dominique Louzon présente les demandes de subventions des associations.

Il rappelle en préambule que les communes doivent faire face aux baisses de dotations de l'état mais aussi à des augmentations de charges.

Le coût du podium du Sicoval utilisé chaque année par le Comité des Fêtes pour la fête de Rebigue est passé de 154 € à 520 € à partir de cette année. Le Comité des Fêtes a été avisé de cette augmentation mais souhaite maintenir la demande. Monsieur Louzon rappelle que la commune a investi dans du matériel qui peut être utilisé par les associations (scène, sono...).

Pour rappel, le matériel du Sicoval est réservé par les mairies et non par les associations directement et c'est donc les communes qui règlent les factures directement au Sicoval. Jusqu'à présent, la commune réglait la dépense de 154 €. Il est proposé pour cette année de continuer à régler les 154 € et de ne pas prendre en charge les 366 € d'augmentation, cette somme sera donc déduite de la subvention du Comité des Fêtes.

L'année dernière, une subvention de 500 € supplémentaire a été attribuée au Comité des Fêtes et au Foyer Rural pour le Noël des enfants. Monsieur Louzon rencontrera les présidents des associations pour discuter de l'organisation de la prochaine fête de Noël, l'attribution de ces 500 € est donc différée à un prochain conseil.

Monsieur le Maire propose de voter les subventions aux associations, selon le tableau ci-dessous :

	Année 2015	Année 2016
COMITE DES FETES + destiné au Noël des enfants	2400 € 500 €	2034 € -
FOYER RURAL Soutien Activités Petites fournitures bibliothèque + destiné au Noël des enfants	1550 € 250 € 500 €	1550 € 250 € -
ACCA	400 €	400 €
NON AFFECTE	1 400 €	2766 €
TOTAL	7 000 €	7000 €

Il est donc affecté la somme de 4234 € comme indiqué ci-dessus, sur un budget prévisionnel total de 7 000 €.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer au Comité des Fêtes une subvention de 2 034 € et de régler le prix de la location du podium au Sicoval, soit 520 €.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer au Foyer Rural une subvention de 1 800 € dont 250 € pour la Bibliothèque.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 400 € à l'ACCA, Monsieur Charrié ne prenant pas part au vote en tant que membre du bureau de cette association.

Budget annexe : délibération

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil la nécessité de créer un Budget Annexe pour la réalisation du futur lotissement communal, intitulé « Lotissement Ladurantie ». Ce budget permettra de régler toutes les dépenses inhérentes à la réalisation du lotissement.

Il précise que ce budget sera assujéti à la TVA et propose de choisir une périodicité de déclaration trimestrielle.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- **approuve la création à la date du présent conseil d'un Budget Annexe « lotissement Ladurantie »**
- **décide de demander son assujettissement à la TVA et approuve la périodicité de déclaration trimestrielle**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier**

Demande de subvention pour la réalisation de trottoirs / lotissement Ladurantie : délibération

Monsieur Charrié a rencontré les conseillers départementaux du canton. La voirie communale du futur lotissement Ladurantie est inscrite dans le Contrat de Territoire, cependant il faut faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la réalisation des trottoirs du lotissement (cette subvention devrait être de l'ordre de 30 %). Le coût hors taxe de cette réalisation est estimé à 60 000 € HT.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter le Conseil Départemental pour une aide pour la réalisation de trottoirs du futur lotissement Ladurantie dont le montant de travaux est estimé à 60 000 € HT.

Modification du PLU : délibération

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de procéder à une modification du PLU. Cette procédure a pour objet :

- l'évolution de l'orientation d'aménagement sur le secteur de Péchoulié et l'adaptation du règlement écrit qui permet cette évolution
- la modification du règlement écrit de la zone UB afin de l'adapter suite à la caducité du Coefficient d'occupation du sol

La procédure ainsi engagée ne pourra entraîner :

- ni un changement des orientations définies par le projet
- ni une réduction d'un espace boisé classé, d'une zone agricole, d'une zone naturelle et forestière
- ni une réduction d'une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance.

La procédure se traduisant par une diminution des possibilités de construction dans la zone UB, le projet sera soumis à une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement par le Maire.

Avant l'ouverture de l'enquête publique, le Maire notifiera le projet de modification aux personnes publiques associées mentionnées aux articles [L. 132-7](#) et L. 132-9 du code de l'urbanisme.

Vu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **d'engager la modification du PLU**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires à la procédure**

Point sur la signalisation verticale du croisement As Blancs / arrêt de bus

Une délibération a été prise pour les travaux de sécurisation à l'entrée du village et au carrefour As Blancs.

Suite aux différents changements imposés par le secteur routier du conseil départemental, le coût des travaux du carrefour As Blancs est passé de 16 000 € HT à 20 796.71 € HT (coussins berlinois remplacés par des coussins lyonnais, panneaux passage piéton clignotants). Il y a donc lieu de prévoir un avenant pour cette différence, soit 4 796.71 € HT.

Il a aussi été décidé de placer un radar pédagogique vers le centre du village pour environ 3 500 € HT.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité ces nouveaux coûts de travaux, autorise Monsieur le Maire à signer un avenant concernant la différence de prix, soit 4 796.71 € HT et approuve la mise en place d'un radar pédagogique pour un montant de 3 500 € HT environ

Questions diverses

- Attribution des terrains : Monsieur Bridonneau propose de mettre en place un groupe de travail pour décider de la procédure d'attribution des terrains du futur lotissement et se porte volontaire pour animer ce groupe de travail.
- Intranet Sicoval : le Sicoval a mis en place un site intranet à destination des élus. Une plaquette d'information a été distribuée à chaque conseiller. Une personne du Sicoval pourra se déplacer lors d'un prochain conseil pour donner des explications plus précises si nécessaire.
- Eglise et cimetière : la pompe du cimetière ne fonctionne plus. Pour la réparer il faudra aller chercher la canalisation et casser l'escalier, ce qui implique de gros travaux. En attendant, Monsieur Charrié propose d'acheter un tuyau pour amener l'eau depuis l'autre partie du cimetière.
Une sonorisation a été demandée pour l'église.
- Démission Monsieur Patrice Haug : lors de la séance du conseil municipal du 30 mars 2016, une délibération a été prise concernant le principe d'aménagement du lotissement Ladurantie. A l'issue de cette délibération, Monsieur Patrice Haug a démissionné.
- Travaux Lotissement Ladurantie : Monsieur Jacques Gambelin, 1^{er} adjoint est chargé des relations entre le conseil municipal et le futur maître d'œuvre du lotissement.
- Voirie lotissement Ladurantie : Messieurs Charrié, Gambelin et Louzon ont eu une réunion avec les services du Sicoval au sujet du lotissement Ladurantie.
Quatre types de voiries sont proposés et présentés :
 - deux en voirie unique (voie + trottoir + espaces verts), avec des largeurs de voirie différentes.
 - deux en voirie partagée (espace piéton délimité par une bande rugueuse, pas d'espaces verts), une avec caniveau central et une avec caniveaux latéraux.
 Les conseillers présents sont plutôt favorables à la proposition de voirie partagée avec caniveau central.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

La prochaine réunion aura lieu le mercredi 11 mai 2016 à 18h30.